



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 002

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 25 février 2020

Présidente : Mme Karen Vecchio



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 25 février 2020

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): Bonjour à tous.

Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer notre première réunion sur FEGC, Femmes et Égalité des genres Canada.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir quatre personnes du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Je souhaite la bienvenue à Nancy Gardiner, sous-ministre adjointe; à Lisa Smylie, directrice générale, Communications et affaires publiques, Recherche, résultats et livraison — vous avez réussi à loger tout ce titre sur votre carte professionnelle? Nous avons aussi Danielle Bélanger, directrice générale, Politique sur la violence fondée sur le sexe; et Kim Gauvin, directrice, Direction du programme de promotion de la femme et des opérations régionales.

Nos invitées ont demandé 15 à 20 minutes de droit de parole. Nous allons écouter leur aperçu de la situation pendant 15 à 20 minutes, puis nous passerons aux questions.

Je vous cède la parole.

Mme Nancy Gardiner (sous-ministre adjointe, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres): Merci, madame la présidente.

Nous sommes très heureuses d'être ici ce matin pour vous présenter un aperçu du ministère ainsi que de son mandat et de ses priorités. Comme vous l'a dit la présidente, nous avons demandé un peu plus de temps, parce que ces diapos contiennent beaucoup de renseignements. Nous allons donc vous les présenter rapidement. Je crois que vous avez tous reçu une copie de cette présentation.

Nous allons vous décrire l'historique du ministère ainsi que ses lois, son mandat et sa vision, puis nous vous décrirons nos rôles et responsabilités, les ressources que nous avons au ministère et les programmes ministériels. Nous nous ferons ensuite un plaisir de répondre à vos questions.

Notre organisme a été créé en 1976, mais sous une forme différente de ce qu'il est aujourd'hui. Il existe donc depuis longtemps. En 2015, le gouvernement a nommé la première ministre responsable de la Condition féminine. En décembre 2018, une nouvelle loi a marqué la création du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Cela représente un jalon important pour le ministère, car il est passé du statut d'agence à celui de ministère du gouvernement du Canada.

À la page 4, il est question du mandat élargi du ministère. Il s'articule en deux volets, et je vais les lire directement à partir de cette diapositive:

(Euvrer à l'avancement de l'égalité — notamment sur les plans social, politique et économique — eu égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité ou l'expression de genre (OSIEG).

Faire la promotion d'une meilleure compréhension de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou l'identité autochtones, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, le lieu de résidence et les handicaps.

Cette loi est très importante. Quelques éléments de la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes la complètent. Elle précise également le rôle du ministère en matière d'analyse différenciée selon le genre, ce qui favorise une optique multidimensionnelle.

La page 5 décrit le mandat. Il reprend les éléments du projet de loi que nous avons déposé cette année-là. Le plus important, c'est la vision. La vision du ministère dépeint un Canada dans lequel les résidents de tous les genres, y compris les femmes, sont parfaitement égaux et peuvent réaliser leur plein potentiel.

La page 6 décrit les rôles et les responsabilités du ministère. Au sein du gouvernement du Canada, il joue trois rôles clés sur l'égalité des genres: il rassemble, il est courtier du savoir et il renforce les capacités.

Le rôle de rassembleur est vraiment important. De nombreux ministères ont des rôles et des responsabilités dans le cadre de politiques ou de programmes visant l'égalité des genres. Nous rassemblons les responsables sur cet enjeu. Nous tirons également parti des ressources de toutes les sections. Nous nous inspirons également des intervenants de l'étranger et nous collaborons avec des partenaires situés ailleurs au monde dans de nombreux domaines liés à l'égalité des genres.

Lisa vous parlera un peu plus tard de notre rôle de courtiers du savoir. Le ministère détient beaucoup d'information sur la recherche et d'expertise en matière d'égalité des genres. Nous dirigeons également l'analyse différenciée selon le genre pour le gouvernement du Canada. C'est notre volet du savoir.

Le renforcement des capacités est l'une des grandes priorités de notre travail. Nous renforçons la capacité qu'ont les organismes, notamment les organismes communautaires, de revendiquer l'égalité sur le terrain. En outre, vous le savez, cela fait partie du rôle des députés au Parlement.

Les ressources ministérielles se trouvent à la page 7. Notre ministère est relativement petit, mais il est puissant. Nous disons toujours que nous sommes petits, mais puissants. Pour l'exercice 2019-2020, le budget des programmes s'élevait à environ 66 millions de dollars venant de subventions et de contributions. Il représente notre cadre de subventions et contributions. C'est un petit budget de fonctionnement. Le ministère compte environ 300 employés basés non seulement à Ottawa, mais dans toutes les régions du pays. Cela nous permet de travailler directement avec des groupes communautaires axés sur l'égalité des genres. Comme vous le voyez, nos régions sont à Moncton, à Montréal, à Edmonton et à Toronto. Nous servons tout le pays à partir de ces quatre bases.

Je vais consacrer quelques minutes aux priorités du ministère pour cette année. Je céderai ensuite la parole à mes collègues.

Nous nous concentrons sur quatre domaines prioritaires. Le premier est l'action stratégique, le soutien et l'investissement pour éliminer les obstacles systémiques. Je viens de parler de notre programme de subventions et de contributions. Nous établissons des partenariats pour collaborer avec le secteur et avec d'autres intervenants clés afin de faire progresser les priorités du ministère.

La commémoration est un domaine très important cette année, et nous y avons travaillé dans le cadre des femmes et filles autochtones disparues et assassinées. C'est un travail très important pour nous. Nous collaborons également avec d'autres partenaires pour fournir des conseils d'experts.

• (1105)

La deuxième priorité est l'analyse différenciée selon le genre dont j'ai parlé plus tôt ainsi que l'analyse comparative entre les sexes plus, qui assure l'intégration complète de l'analyse différenciée selon le genre dans l'ensemble de la politique, dans les lois, dans l'élaboration de programmes et dans le cycle d'évaluation au sein du gouvernement. De plus, nous appuyons le financement conformément à la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes.

La troisième priorité consiste à prévenir et à contrer la violence fondée sur le sexe. Notre soutien à l'élaboration d'une stratégie canadienne de lutte contre la violence fondée sur le sexe est crucial pour l'intervention du gouvernement fédéral. Notre collègue Danielle, ici, appuie cette initiative au ministère.

Le dernier élément concerne la mobilisation stratégique de tous nos partenaires et du secteur privé.

Voilà, je vous ai présenté un survol très rapide de tous les domaines de travail du ministère.

Je vais maintenant céder la parole à Lisa. Je crois que ce qu'elle va présenter intéressera beaucoup le Comité. Lisa se concentre beaucoup sur la recherche.

Mme Lisa Smylie (directrice générale, Communications et affaires publiques, Recherche, résultats et livraison, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres): Mon travail consiste à répondre à la question que tout le monde se pose: quelle est la situation actuelle de l'égalité des genres au Canada?

Avant le budget de 2018, nous avions un plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes plus, l'ACS+, mais il y manquait quelque chose. Ce qui manquait, c'était un cadre pour orienter notre action sur l'égalité des genres ainsi qu'une description de nos prio-

rités, de la direction que nous suivions et des moyens d'atteindre nos objectifs.

Dans le budget de 2018, nous avons publié le Cadre des résultats relatifs aux genres. Ce cadre se compose de six piliers, ou six principaux domaines d'action, si vous voulez. Chaque domaine vise des objectifs et des indicateurs qui nous permettent de suivre nos progrès en matière d'égalité des genres. Je vais suivre ce cadre pour vous décrire la situation actuelle de l'égalité des genres au Canada.

À partir de la page 12, nos diapos portent sur l'éducation et le développement des compétences. Au Canada, les garçons sont moins susceptibles que les filles de terminer leurs études secondaires. Voici pourquoi l'ACS+ et l'approche intersectionnelle sont importantes. En examinant un peu plus en profondeur la situation des peuples autochtones au Canada, on constate que tout est très différent. Les femmes autochtones ont des taux d'achèvement des études secondaires inférieurs à ceux des femmes non autochtones. Ce taux est encore plus bas chez les hommes autochtones. En outre, les hommes inuits au Canada ont le plus faible taux d'achèvement des études secondaires, soit 55 %.

Les femmes sont sous-représentées dans certains domaines d'études et surreprésentées dans d'autres. Elles sont sous-représentées en sciences, en technologie, en génie et en mathématiques. Elles sont surreprésentées dans les secteurs de l'éducation, des affaires et de la santé.

Regardons maintenant la participation économique et la prospérité. Nous constatons que la participation des femmes à la population active du Canada a augmenté, mais qu'elle est encore inférieure à celle des hommes.

Vous voyez aussi que l'indicateur clé de la prospérité économique, l'écart salarial entre les genres, affiche un écart entre les hommes et les femmes de 12 ¢. Les salaires horaires des femmes sont de 88 ¢ pour chaque dollar que gagnent les hommes.

Statistique Canada a publié cette semaine de nouvelles données à ce sujet. L'écart des revenus annuels est encore plus marqué. Les femmes gagnent 70 ¢ par dollar, pour un écart salarial de 30 ¢.

L'écart salarial diffère dans les divers domaines, ce qui indique une certaine ségrégation professionnelle. Nous remarquons le plus grand écart salarial dans les secteurs des ressources naturelles et de l'agriculture. Les femmes gagnent 43 ¢ pour chaque dollar que gagnent les hommes.

Ensuite vient le domaine des métiers et du transport, qui est dominé par les hommes. On voit le plus petit écart salarial dans les domaines dominés par les femmes, ceux de la santé et des affaires.

Un grand nombre de facteurs expliquent ces écarts salariaux, comme les normes sexospécifiques sur le travail non rémunéré et les congés de maternité qui obligent les femmes à s'absenter. C'est ce que nous appelons parfois la pénalité de maternité. Nous savons également que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel et d'occuper des emplois temporaires ou moins rémunérés.

Dans le cas des postes de direction et de la participation à la vie démocratique, nous constatons qu'en 2018, 48 % des emplois étaient occupés par des femmes, mais que seulement 33 % d'entre eux étaient des postes de haute direction. Les femmes ne représentent que 10 % des cadres supérieurs des 100 plus grandes sociétés cotées en bourse au Canada.

Toutefois, dans le cas des nominations par le gouverneur en conseil, nous sommes presque à parité, soit 49 %.

Dans l'ensemble des conseils d'administration du milieu de l'entreprise au Canada, les femmes occupent 18 % des sièges. Cela marque une légère augmentation par rapport à 2016. Dans les 500 plus grandes entreprises au Canada, on constate le taux légèrement plus élevé de 25 %. Pour la première fois depuis 2001, on compte au moins 10 % d'administratrices dans les conseils de tous les secteurs.

• (1110)

Je vais passer à la violence fondée sur le sexe et à l'accès à la justice. Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de violence conjugale déclarée à la police, soit 80 % des victimes en 2017. Dans le cas des homicides commis par un partenaire intime, les femmes représentent 80 % des victimes. Quant aux agressions sexuelles, seulement 5 % des cas sont portés à l'attention de la police. Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les non autochtones d'être victimes d'agression sexuelle et, bien qu'elles ne forment qu'environ 4 % de la population, elles représentent 11 % de toutes les femmes disparues et 16 % des homicides au Canada. Les gens qui s'identifient comme lesbiennes, gais ou bisexuels sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence au Canada que ceux qui s'identifient comme hétérosexuels.

Dans le cas de la réduction de la pauvreté, de la santé et du bien-être, le taux de pauvreté est semblable chez les hommes et les femmes, alors voilà pourquoi l'ACS+ est si importante. Les mères et les pères monoparentaux, les immigrants récents, les Autochtones et les jeunes bispirituels et transgenres sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Il en est de même pour les besoins urgents de logement, où ces groupes sont surreprésentés. En matière de santé, les hommes et les garçons sont trois fois plus susceptibles que les femmes de se suicider. Toutefois, les femmes sont trois fois plus susceptibles de tenter de se suicider. Cela s'explique par le choix de la méthode de suicide. En effet, les hommes ont tendance à choisir des méthodes beaucoup plus efficaces.

En ce qui concerne l'égalité des genres dans le monde, les changements systémiques et politiques en faveur de l'égalité des genres sont le plus souvent dus à l'activité des organisations de défense des droits des femmes. Toutefois, en 2014, l'OCDE n'a injecté que 0,5 % de ses fonds destinés aux programmes liés à l'égalité des genres. Le taux des femmes élues aux parlements dans le monde a augmenté de 12 % à 24 % entre 1997 et 2019. Les femmes représentent plus des deux tiers de la population analphabète dans le monde. Dans les zones de conflit, les filles sont 2,5 fois plus susceptibles de ne pas être scolarisées que les garçons. Quant à la violence fondée sur le sexe dans le monde, on estime qu'une femme sur trois a été victime de violence physique ou sexuelle par un partenaire intime. Au moins 200 millions de femmes et de filles dans le monde ont été victimes de la mutilation génitale des femmes.

• (1115)

La présidente: Merci beaucoup. C'est très intéressant.

Avez-vous quelque chose à ajouter avant que nous passions aux questions?

Mme Nancy Gardiner: Non, allez-y.

La présidente: Excellent.

Nous allons commencer notre première série de questions. Comme nous avons de nouveaux membres, je vous rappelle que chaque député a six minutes.

Nous allons commencer par les conservateurs, puis nous passerons aux libéraux, puis au Bloc et ensuite au NPD. Après cela, nous entamerons la deuxième série de questions.

Je cède la parole à Alice Wong pour six minutes.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Merci beaucoup pour cet exposé.

J'ai quelques questions sur l'éducation. Beaucoup de filles décrochent pour différentes raisons. L'une de ces raisons pourrait être culturelle. Je viens d'une famille d'immigrants. D'après les études que j'ai menées dans la collectivité, il semble que dans le monde, et même ici dans notre propre pays, qui est reconnu pour les efforts qu'il fait en vue d'améliorer la condition des femmes et des filles... Est-ce que l'une d'entre vous pourrait nous éclairer à ce sujet?

Mme Lisa Smylie: Bien sûr. Je vais vous citer quelques chiffres, mais malheureusement, je n'ai pas plus de détails sur les raisons culturelles qui incitent les femmes à décrocher. Toutefois, 81,8 % de la population des minorités visibles qui terminent leurs études secondaires sont des femmes. Par conséquent, un peu moins de 20 % des femmes appartenant à une minorité visible décrochent du secondaire.

L'hon. Alice Wong: Mon autre question porte sur l'emploi dans le domaine des soins. Il y a une raison pour laquelle les femmes ne participent probablement pas autant à la vie active. Les aidants naturels qui s'occupent des personnes qui en ont besoin, comme les parents vieillissants, les enfants malades, etc., sont surtout des femmes. Elles sont des aidantes naturelles non rémunérées. Existe-t-il des programmes pour aider ces femmes?

Mme Kim Gauvin (directrice, Direction du programme de promotion de la femme et des opérations régionales, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres): Je vous dirai que nous avons plusieurs programmes visant divers problèmes liés à l'emploi et à l'écart salarial. Le Programme de promotion de la femme existe depuis les années 1970 et aborde les problèmes systémiques. Il finance des organismes de partout au pays — locaux, nationaux et régionaux — qui étudient certains de ces obstacles. Il est certain que l'on se demande si cela s'explique par les types d'emplois ou par le genre de soins dont vous parlez. Nous les considérons comme des problèmes systémiques. En général, les programmes et les projets financés cherchent à éliminer les obstacles qui nuisent à la capacité des femmes de travailler, que ce soit pour s'introduire dans un secteur particulier ou pour obtenir un emploi autre qu'à temps partiel.

L'hon. Alice Wong: Lorsque j'étais ministre responsable des Aînés, nous avons mené une étude sur la façon dont les employeurs peuvent aider les aidants naturels non rémunérés en leur offrant des horaires flexibles; les employés travaillent à domicile tout en soutenant leur patient. Souvent, lorsqu'un employé s'absente trop souvent, ses collègues doivent effectuer une partie de sa charge de travail et se demandent pourquoi. À mon avis, nous n'avons pas réussi à résoudre le problème du soutien aux aidants naturels non rémunérés. Cela aura aussi un effet économique sur la productivité, parce que la plupart de ces aidantes naturelles — certains aidants sont des hommes, mais la plupart d'entre eux sont des femmes — en arrivent à un moment où elles demandent une promotion, ou elles veulent passer du temps plein au temps partiel, cela crée une perte de productivité et, par conséquent, la situation économique des femmes... et vous savez...

Mais c'est un tout autre problème. Ce n'est jamais une question facile, mais je tiens à la mentionner pour que nous ne nous limitions pas à certains domaines, parce que c'est très complexe et que cela touche tellement de personnes d'âges différents. De plus, les personnes âgées deviennent handicapées, et bon nombre d'entre elles sont des femmes. Tout cela influe sur nos programmes. Quand nous accordons des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif, c'est peut-être un aspect que nous devrions examiner.

Je vous parle seulement de mon expérience. Je voulais vous en parler, à vous et à nos autres collègues, parce que nous devrions peut-être examiner ces problèmes. Dans le cas des femmes, des filles — parce que je viens moi aussi d'un milieu universitaire; j'ai déjà été professeure dans un collège, puis dans une université, une école polytechnique —, nous cherchons à encourager les filles à se lancer dans les domaines des STIM parce que, je le répète, elles grandissent et elles atteignent la maturité, et si elles ne choisissent pas ces carrières, il y a de fortes chances que l'écart salarial entre ces domaines et les autres, comme la prestation des soins de santé et l'éducation, se creuse plus encore.

Alors, je vous pose cette question simplement pour que vous y pensiez en élaborant vos programmes.

Ai-je utilisé tout mon temps?

• (1120)

La présidente: Il vous reste 20 secondes, alors vous arrivez à la fin.

L'hon. Alice Wong: Merci beaucoup.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous allons passer la parole à Gudie Hutchings.

Madame Hutchings, vous avez six minutes.

Mme Gudie Hutchings (Long Range Mountains, Lib.): Merci, madame la présidente.

C'est un plaisir de vous revoir, mesdames. Je vous remercie de tout le travail que vous faites dans ce dossier extrêmement important. C'est un excellent ministère.

Vous nous avez donné un excellent aperçu de l'évolution de la condition féminine des années 1970 à 2015, en 2017 et en 2018.

Où se situe le Canada sur la scène internationale? Nous avons notre ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Sommes-nous fiers de notre bilan? Aurions-nous dû nous y mettre plus tôt? Sommes-nous sur la bonne voie? Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de la place que nous occupons par rapport au reste du monde.

Mme Lisa Smylie: Il y a divers indices mondiaux que nous suivons pour déterminer le classement du Canada par rapport à d'autres pays, mais c'est à prendre avec des pincettes, car ces indices sont relatifs, de sorte que si un autre pays monte, nous baissons, même si nous avons travaillé tout autant. Lorsque nous examinons ces indices, nous constatons que le Canada se porte assez bien et que nous avons toujours des notes élevées dans certains domaines, dont l'éducation. Nous avons pratiquement comblé l'écart entre les sexes selon les indicateurs que l'on étudie à l'échelle mondiale.

Parmi les principaux indices, prenons par exemple ceux du Forum économique mondial, qui classe le Canada au premier rang en

Amérique du Nord et au 19^e en tout. Notre pays a avancé de 11 places depuis 2015, et à le comparer à d'autres, il faut croire que nous nous en tirons bien.

Comme vous l'avez dit, il reste beaucoup de chemin à faire, surtout en ce qui concerne la participation à la population active et à la prospérité économique. C'est là que nous avons tendance à nous y prendre un peu moins bien que d'autres pays.

Mme Gudie Hutchings: Avez-vous d'autres commentaires, mesdames?

L'analyse comparative entre les sexes que nous appliquons à tout est incroyable. Ma collègue d'en face a une passion pour les aînés, et moi, pour les régions rurales. Comme beaucoup d'entre vous le savent, je viens d'une très grande circonscription rurale qui compte une myriade de petites collectivités de 200 et 300 habitants.

Vous avez mentionné les régions rurales à quelques reprises, mais consacrons-nous suffisamment de temps à vraiment voir la différence entre les régions rurales et les régions urbaines et avons-nous les ressources qu'il faut pour cela? Nous savons que les femmes en milieu rural, qu'elles soient jeunes ou âgées, ont des problèmes bien différents de ceux que nous rencontrons dans les grands centres urbains et même dans les banlieues de certaines régions.

J'aimerais savoir ce que vous pensez du travail que nous devons faire dans les régions rurales.

Mme Nancy Gardiner: C'est un domaine très important, évidemment, et nous en avons déjà parlé un peu.

Je pense que le signe « plus » dans l'optique de l'ACS+ est l'élément essentiel de l'intersectionnalité. La ruralité est certainement un aspect clé. Nous avons beaucoup travaillé avec nos partenaires de Développement économique rural. Nous nous concertons maintenant étroitement avec ce groupe pour que, quelle que soit l'initiative à l'étude présentée au Cabinet, ou proposée en vue de l'élaboration de programmes, nous options pour une approche holistique, et pas seulement sexospécifique, en songeant également aux personnes handicapées et à l'optique autochtone.

Tous ces éléments font partie de l'intersectionnalité dans l'analyse. Je crois que nous cherchons à nous pencher de plus près sur la question de la ruralité. Bon nombre des gens qui travaillent dans les régions et les projets que nous menons à bien au quotidien ne se trouvent pas dans les centres urbains, mais dans les contrées rurales du Canada. Malgré le petit budget que notre ministère peut consacrer à des programmes, il me semble que nous étudions l'incidence de ces projets sur la vie quotidienne des femmes et d'autres personnes dans le Canada rural.

• (1125)

Mme Gudie Hutchings: Avez-vous d'autres commentaires, mesdames?

Mme Danielle Bélanger (directrice générale, Politique sur la violence fondée sur le sexe, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres): Je n'ai qu'un commentaire à faire.

Les femmes et les filles qui vivent dans les régions rurales et éloignées sont plus souvent victimes de violence par rapport aux autres. C'est un problème auquel nous nous attaquerons résolument dans le cadre de notre stratégie fédérale de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Comme Mme Gardiner l'a dit, nous finançons divers projets conçus pour combattre et éradiquer la violence dans les régions rurales.

Mme Gudie Hutchings: C'est formidable, parce que depuis que je travaille avec vous, ce que j'aime, c'est qu'il n'y a pas d'approche universelle. Nous savons qu'il y a les régions rurales, puis les régions vraiment rurales, et ensuite les régions urbaines et suburbaines, et que les problèmes sont différents.

J'aimerais aussi avoir vos commentaires à ce sujet. Vous en avez parlé ici à quelques reprises, mais au cours de la dernière législature, vous avez fait de l'excellent travail du côté des hommes et des garçons. Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire à ce chapitre. Vos commentaires à ce sujet et sur ce que nous devons faire seraient également appréciés.

Mme Nancy Gardiner: Vous avez raison. Un rapport a été publié l'été dernier, je crois, sur les hommes et les garçons, le travail effectué et les leçons tirées des séances de mobilisation à leur intention, ainsi que ce qu'il nous reste à faire dans ce domaine. Nous avons quelques projets concrets pour les divers aspects qu'il s'agit de travailler.

Mme Bélanger a parlé de la violence fondée sur le sexe. Il ne s'agit pas de regarder d'un seul côté. Nous avons assurément un rôle énorme à jouer en ce qui concerne l'incidence de cette stratégie sur les hommes et les garçons, surtout sur le plan de la prévention. Je pense que ce que nous avons appris à ce sujet, c'est que le travail à faire auprès d'eux revêt une importance cruciale pour chaque élément des efforts que nous déployons en faveur des femmes et de l'égalité entre les sexes, et qu'il faut l'intégrer à tous les aspects des priorités que nous nous sommes fixées.

Madame Smylie, avez-vous des commentaires?

Mme Lisa Smylie: J'ajouterais qu'il est absolument essentiel de mobiliser les hommes et les garçons si nous voulons changer la culture, et nous devons la changer si nous voulons être à la hauteur de certains indicateurs de l'égalité des genres.

Je vais souligner deux aspects que l'on a déjà soulevés ici. Oui, nous devons encourager plus de filles à se lancer dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques, mais en contrepartie, nous devons aussi encourager les garçons à se lancer en santé et en affaires. Il y a aussi la question des congés payés. Nous devons encourager un plus grand nombre d'hommes à s'occuper de soins de santé et changer la perception culturelle selon laquelle ces soins sont une affaire de femmes.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Mme Gudie Hutchings: Merci, mesdames.

La présidente: Nous allons maintenant céder la parole à quelqu'un d'autre.

Madame Larouche, vous avez six minutes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup.

Il est vraiment intéressant de constater que c'est un ministère très récent. Il a effectivement été créé en 2015. Il existe donc depuis quatre ans, et il entreprend maintenant son deuxième mandat.

Selon vous, madame Smylie, qu'est-ce qui a été mis sur pied lors de la dernière législature qui pourrait être repris par le Comité? Y a-t-il des travaux qu'il ne faudrait surtout pas oublier ou des enjeux que reprend ce nouveau ministre et qu'il faudrait absolument continuer à étudier?

[Traduction]

Mme Lisa Smylie: J'aimerais parler de la disparité salariale. Au cours du dernier mandat, nous nous sommes amplement efforcées de comprendre ces écarts. Il est temps maintenant de nous attaquer aux facteurs qui y sont associés. Il s'agit d'aspects comme la prestation de soins et les congés pour raisons familiales, le fait d'encourager les filles et les femmes à se lancer dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques, et les garçons et les hommes dans des secteurs traditionnellement dominés par les femmes, comme la santé et les affaires. Il s'agit de travailler pour changer cette culture, sensibiliser le public et éduquer les enfants dès un très jeune âge pour changer les attitudes culturelles. Ce sont les moyens qui nous permettront d'avoir plus d'hommes dans le domaine de la prestation de soins et que l'on cesse de percevoir les sciences et l'ingénierie comme des domaines exclusivement masculins.

• (1130)

Mme Nancy Gardiner: J'aimerais ajouter quelque chose.

En plus du travail dont Mme Smylie a parlé, le ministère prévoit un plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe et cherche à connaître l'étendue de cette violence à l'échelle du pays en travaillant non seulement au sein du gouvernement fédéral, mais aussi en collaboration avec les provinces et les territoires.

Nous avons également parlé tout à l'heure du Cadre des résultats relatifs aux genres. Il nous faut une stratégie à cet égard, un plan d'action pour l'égalité entre les sexes autour de ce cadre pour atteindre certains objectifs dont Mme Smylie a parlé, et définir les tâches à accomplir comme éléments de base pour le plan global du ministère.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Pour vous orienter davantage, j'aimerais revenir sur le fait que 0,5 % seulement du total de l'aide réservée aux programmes sexospécifiques de l'Organisation de coopération et de développement économique, ou OCDE, était destiné à des organismes de défense des droits des femmes en 2014. Ici, on parle de chiffres. Sur le plan budgétaire, quelle est votre relation avec le ministère des Finances?

Considérez-vous qu'il est important d'établir une bonne relation avec ce ministère et de lui demander plus d'argent pour faire avancer des dossiers précis et pour mener toutes les études que vous souhaitez faire?

Serait-il important d'augmenter le budget?

[Traduction]

Mme Lisa Smylie: Pour ce qui est du budget mondial, je pense qu'Affaires mondiales Canada serait mieux placé pour répondre à cette question. Ce n'est certainement pas mon domaine d'expertise puisqu'il s'agit d'une question mondiale. Je m'intéresse davantage à ce qui se passe au pays, alors il me semble qu'il vaut mieux poser la question aux représentants d'Affaires mondiales.

Mme Nancy Gardiner: Je suis d'accord. Nous incluons une composante internationale dans le Cadre des résultats relatifs aux genres, mais la partie qui s'y rapporte concerne nos collègues d'Affaires mondiales.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Qu'en est-il de la relation qu'a votre ministère avec le ministère des Finances? Vous avez des dossiers, des études à mener et des projets. Cela prend l'approbation du ministère des Finances pour concrétiser chacun de ces projets. Avez-vous quelque chose à ajouter? Sinon, j'aimerais vous poser une autre question.

Vous avez dit que vous suiviez ce qui se faisait dans les autres pays du monde. Y a-t-il des modèles qui vous inspirent plus que d'autres, que vous étudiez et qui pourraient vous aider à établir de nouvelles politiques au Canada, que ce soit en matière de violence conjugale ou d'égalité des genres? Il peut aussi s'agir de mesures à prendre pour aider les femmes autochtones, par exemple. Pouvez-vous nous parler d'autres pays qui ont mis de telles mesures en place?

[Traduction]

Mme Nancy Gardiner: Nous travaillons directement avec le ministère des Finances pour ce qui est de la budgétisation sexospécifique, comme vous l'avez souligné, de manière à nous assurer que toutes les propositions soumises au ministère font l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. Quant aux programmes au sein de notre propre ministère, nous les concevons en fonction des besoins et des priorités du gouvernement fédéral. Nous travaillons également en étroite collaboration avec Affaires mondiales. C'est vers notre propre pays que nous nous tournons avant tout, bien sûr, mais nous avons tout de même examiné des pratiques exemplaires des quatre coins du monde. Je vais peut-être demander à Mme Bélanger de vous parler du travail que nous faisons au sujet de la violence fondée sur le sexe en Australie.

[Français]

Mme Danielle Bélanger: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Lorsque vient le temps de mettre sur pied un plan d'action national qui vise à lutter contre la violence fondée sur le sexe, nous nous inspirons certainement de modèles adoptés dans d'autres pays, par exemple l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous nous inspirons aussi de ce qui se fait en Europe, comme en Suède et en Islande. Nous avons même rencontré des représentants d'autres pays membres de l'OCDE. Il y a beaucoup de modèles.

Ici, au Canada, il faut tenir compte des champs de compétence. C'est plus compliqué. Nous nous inspirons certainement de différents modèles à cet égard. Au Canada, dans les provinces et les territoires, on a adopté beaucoup de modèles qui connaissent un grand succès. Lorsqu'il s'agit d'établir un plan d'action national, il faut certainement intégrer les perspectives des provinces et des territoires.

Mme Andréanne Larouche: Est-ce déjà terminé?

[Traduction]

La présidente: Madame Larouche, ça va très vite, j'en conviens.

Nous passons maintenant à Lindsay Mathyssen, pour six minutes.

Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Merci beaucoup d'être venues.

Il est très intéressant d'aborder autant de questions que nous espérons approfondir au Comité.

Vous avez parlé de la disparité salariale et de bien de choses que vous encouragez. Quant à l'action directe, soit un projet de loi sur l'équité salariale, nous savons pertinemment que la mise en place d'un programme national de garde d'enfants contribuerait activement à cet aspect législatif. Y a-t-il des progrès à cet égard? Est-ce que vous travaillez là-dessus? Fournissez-vous des statistiques à ce sujet?

• (1135)

Mme Lisa Smylie: Cet aspect relève d'EDSC, qui serait donc mieux placé pour parler des progrès réalisés dans le cadre de ces initiatives. Ce que je peux dire, c'est que nous avons travaillé en étroite collaboration avec EDSC dès le début, en fournissant une expertise technique et en effectuant des recherches. Nous continuons de le faire à mesure que ces initiatives progressent pour surveiller l'écart salarial entre les sexes et fournir des conseils techniques en la matière.

Mme Lindsay Mathyssen: J'ai eu une rencontre intéressante avec une femme qui était récemment allée dans le Nord de l'Ontario. Elle travaillait auprès d'une communauté autochtone en s'intéressant spécialement à la question de la traite de personnes, notamment à des fins sexuelles. Elle a mentionné qu'il y avait de 80 à 100 % de victimes de violence sexuelle dans la communauté, ce qui m'a laissée complètement estomaquée. Je ne pouvais même pas imaginer ce que cela signifierait de grandir dans une telle ambiance et d'assister chaque jour à ce genre de scènes comme si de rien n'était. Nous lui avons demandé ce qu'elle en pensait et comment, selon elle, on pouvait commencer à briser ce cycle.

Elle a répondu que l'éducation sexuelle était un élément clé. Elle a parlé de ce que cela signifiait pour les jeunes de se savoir autonomes, maîtres de leurs propres décisions. Avez-vous des fonds pour ce genre de programme? Est-ce un aspect qui vous tient à cœur? Le gouvernement fédéral doit-il faire davantage à cet égard? Je sais que les provinces s'en occupent en bonne partie, ce qui complique un peu la donne, mais pourriez-vous nous en parler dans le contexte de votre cadre de lutte contre la violence fondée sur le sexe?

Mme Nancy Gardiner: C'est une excellente question.

Comme vous l'avez souligné, c'est un domaine où il est très difficile de travailler, surtout pour les personnes sur le terrain et celles qui vivent cette expérience. L'équipe de Mme Bélanger se concentre sur la stratégie de lutte contre la violence fondée sur le sexe que nous avons actuellement au fédéral. La prévention et la sensibilisation et ce qu'elles signifient dans cette stratégie demeurent des aspects qu'il y a lieu d'améliorer et que nous devons travailler, notamment en augmentant le nombre de nos programmes.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'idée d'élaborer un plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe... Les aspects sensibilisation et prévention sont deux volets vraiment essentiels sur lesquels il faut insister dès un très jeune âge, comme vous l'avez souligné, chez les filles et chez les garçons. Quels programmes pouvons-nous mettre en place pour régler ce problème?

Mme Bélanger aimerait peut-être ajouter quelque chose.

Mme Lindsay Mathysen: Je dirais que les communautés autochtones ont des besoins particuliers. La façon dont les Autochtones s'y prennent, la façon dont ils pensent à leur propre corps et à leur propre sexualité sont très particulières. En tient-on compte également?

Mme Nancy Gardiner: À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues et des organisations autochtones pour nous assurer que la stratégie que nous mettons en place s'adapte à des besoins très précis que l'on a pu cerner dans ces communautés.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos collègues de RCAANC, de SAC et FFADA, car il y a certaines similitudes avec la question de la violence fondée sur le sexe. Nous tenons à ce que ces deux stratégies soient bien harmonisées.

Mme Lisa Smylie: Pour en revenir à l'éducation en matière de santé sexuelle, j'ajouterais qu'au sein du gouvernement fédéral, c'est l'Agence de la santé publique du Canada qui se charge de ce dossier. Nous avons récemment fourni des conseils techniques et autres au sujet des lignes directrices canadiennes sur l'éducation en matière de santé sexuelle qui ont été publiées depuis. On y avait très intentionnellement inclus des compétences pour des relations saines afin de prévenir la violence fondée sur le sexe. Je sais que l'Agence de la santé publique a également des programmes pour régler ce problème, y compris pour les organisations autochtones et dans le Nord.

• (1140)

Mme Lindsay Mathysen: Sont-ils également dirigés par des organisations comme le CCNF ou l'AFAO?

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Lindsay Mathysen: Elle voulait terminer. Allez-y.

Mme Kim Gauvin: Je voulais ajouter qu'en ce qui concerne nos programmes, nous abordons la question sous différents angles. Vous avez parlé d'éducation. Côté masculin, il y a des projets de financement qui aident les jeunes Autochtones à comprendre les enjeux et à surmonter leurs difficultés. Il y a aussi un financement distinct pour le soutien des survivantes d'actes de violence fondée sur le sexe dans le Nord. On a recours à une diversité de méthodes pour étudier les pratiques culturelles qui conviennent aux différentes communautés.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au deuxième tour. Nous allons commencer par Jag Sahota.

Madame Sahota, vous avez cinq minutes.

Mme Jag Sahota (Calgary Skyview, PCC): Merci, mesdames, de votre présence et de votre exposé.

J'ai une question concernant les six piliers dont vous avez parlé. Comment avez-vous décidé qu'il s'agirait de ces six piliers en particulier? Y a-t-il d'autres idées ou d'autres piliers qui ont été laissés de côté pour une raison ou une autre?

Mme Nancy Gardiner: Il a fallu beaucoup de travail pour en arriver à une décision sur ces six piliers. Elle ne dépendait pas seulement de notre ministère. Nous avons travaillé de près avec le ministère des Finances ainsi qu'avec Affaires mondiales. Compte tenu de tous les aspects qu'il fallait couvrir, les six piliers englobent très bien de nombreux éléments qui s'y rattachent. Nous avons étudié beaucoup d'autres aspects avant de concrétiser nos piliers.

Mme Lisa Smylie: Au moment d'élaborer notre Cadre des résultats relatifs aux genres, nous avons fait une analyse vraiment exhaustive de ce qui se passait au Canada et des lacunes observées en matière d'égalité. Nous avons également travaillé avec des partenaires internationaux, examiné des modèles et des cadres internationaux et avons ramené tout cela à ces six thèmes.

Quant à ce qui aurait été laissé de côté, lorsque je regarde les six piliers, il me semble qu'il n'y a rien qui ne pourrait pas y être intégré, du moins pour le moment. La liste est assez exhaustive par rapport à l'idée que nous nous faisons actuellement de l'égalité des genres au Canada.

Mme Jag Sahota: Vous avez également parlé de songer à inclure les garçons et les hommes dans les programmes. Y a-t-il des programmes particuliers qui sont en cours ou que vous envisagez pour l'instant?

Mme Kim Gauvin: Récemment, dans le contexte de la stratégie sur laquelle nous travaillons, nous avons envisagé des projets pour appuyer le travail qui se fait dans ce domaine. Ils visent à soutenir les hommes qui défendent les causes féminines, à étudier le sexisme en milieu de travail et les remous que les hommes peuvent y causer, et à travailler auprès des jeunes garçons pour les aider à voir les problèmes sous diverses optiques.

Mme Jag Sahota: Vous avez aussi parlé de l'analyse comparative entre les sexes. Vous avez dit que le ministère avait la responsabilité législative de diriger et de promouvoir l'application de l'ACS+ dans toutes les activités gouvernementales.

Pourriez-vous nous dire quelles sont ces activités et comment vous vous y prendriez pour vous assurer que tout le monde est de la partie?

Mme Nancy Gardiner: C'est nous qui dirigeons l'analyse comparative entre les sexes. Nous sommes le centre d'expertise en matière d'information et de connaissances sur l'Analyse comparative entre les sexes plus ou l'ACS+ pour tous les ministères.

Tous les ministères ont maintenant leur propre service d'analyse comparative entre les sexes pour leur permettre d'examiner les politiques ministérielles énoncées dans les mémoires au Cabinet ou les présentations au Conseil du Trésor, documents qui doivent obligatoirement comporter ce genre d'analyse.

Nous fournissons de l'expertise et des conseils aux ministères qui ont peut-être quelques difficultés sur le plan des recherches, des données ou des statistiques. Notre équipe travaille avec les ministères pour les aider à acquérir l'expertise dont ils pourraient avoir besoin pour ces analyses.

Il y a assurément plus de travail à faire dans ce domaine, par exemple trouver le moyen de nous imposer un peu plus et de nous assurer que tous les aspects des programmes gouvernementaux tiennent compte de l'ACS+. Le signe « plus » est très important, comme nous l'avons dit plus tôt.

Kim a parlé des programmes de subventions et contributions. Mais comment appliquer l'optique de l'ACS+ dans la pratique, quand il s'agit de les mettre en place? Nous nous penchons sur la question en ce moment en songeant à l'importance de ce principe et à la manière de l'étendre à divers aspects du travail du gouvernement. Je dirais que les ministères ont fait d'énormes progrès au sujet de l'ACS+.

• (1145)

Mme Danielle Bélanger: J'ajouterais qu'il y a un côté législatif important.

En 2018, une nouvelle loi a été adoptée, la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes. Il s'agit en fait d'examiner le financement réel, l'argent qui est consacré à nos diverses initiatives.

Lorsque nous étudions des modèles à l'échelle internationale, il est également important de voir comment l'ACS+ est intégrée dans une grande partie du travail que fait le gouvernement du Canada.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Votre temps est écoulé. Nous allons maintenant céder la parole à Anju Dhillon.

Madame Dhillon, vous avez cinq minutes.

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à ma collègue, madame Sidhu, de m'avoir cédé du temps.

Merci à vous toutes de votre présence ici ce matin.

J'aimerais parler de leadership et de participation démocratique. Pourriez-vous me dire où vous avez trouvé toutes ces statistiques?

Mme Lisa Smylie: La plupart de nos statistiques proviennent de bases de données détenues par Statistique Canada, qui compile des données de toutes sortes de sources, notamment sur le taux de participation au marché du travail et les avoirs fiscaux. Tout cela est colligé et c'est là que nous puisons nos données.

Mme Anju Dhillon: Pourriez-vous nous ventiler ces informations sur le taux de participation des femmes?

Par exemple, sur les 48 % en matière d'emploi, 10 % des cadres supérieurs, 53 % des nominations par le gouverneur en conseil et 25 % des membres des conseils d'administration, pouvez-vous nous donner une ventilation du nombre de membres des minorités visibles, d'Autochtones, de personnes handicapées, et de membres de la communauté LGBTQ?

Mme Lisa Smylie: Il faudrait que j'examine les données disponibles pour pouvoir les ventiler. Le problème avec les données, c'est que parfois, lorsqu'on creuse dans certains groupes, elles sont si insignifiantes qu'on ne peut pas les publier. Il faudrait que je vérifie ce que nous sommes en mesure de fournir.

Les données sur les nominations par le gouverneur en conseil dont vous avez parlé sont les seules qui ne sont pas fournies par Statistique Canada. Elles proviennent du Bureau du Conseil privé et il faudrait que je demande au bureau quelles sont les données disponibles au-delà de la ventilation selon le sexe.

Mme Anju Dhillon: J'ai consulté le site Web et, au 18 juillet 2019, on y pouvait lire que 53 % étaient des femmes. Cela fait 1 280 nominations. Sur ces nominations, on compte seulement 150 membres de minorités visibles, 115 Autochtones et 38 personnes handicapées. Pouvez-vous s'il vous plaît expliquer comment nous pouvons améliorer ces statistiques, comment les personnes marginalisées, les personnes de couleur peuvent être mieux incluses dans de tels postes ou d'autres postes supérieurs?

Mme Nancy Gardiner: Pour en revenir à notre travail, je m'en remets à l'analyse comparative entre les sexes. Dans tous les éléments qui en font partie, nous tenons compte non seulement du sexe, mais de tous les aspects intersectionnels. Nous travaillons également avec d'autres ministères en ce qui concerne les pro-

grammes expressément destinés aux communautés LGBTQ2, aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux minorités visibles.

Nous avons des programmes au sein de Femmes et Égalité des genres Canada qui portent précisément sur le leadership et d'autres projets qui peuvent examiner tous ces aspects, non seulement l'aspect sexospécifique, comme je l'ai dit, mais aussi l'intersectionnalité de ces programmes.

Madame Gauvin, avez-vous des programmes ou des projets concrets à signaler?

Mme Kim Gauvin: Je peux en parler de façon générale.

Lorsque nous envisageons de financer des projets, nous utilisons l'ACS+. Quant aux facteurs identitaires, ils sont pris en compte partout.

En ce qui concerne le leadership, nous avons appuyé un certain nombre de projets et entrepris des recherches en vue de soutenir les femmes sous-représentées.

En général, bien sûr, nos projets concernent les femmes touchées. C'est un élément clé de la façon dont nous abordons ces questions, car il s'agit de nous assurer que tout le monde a une place à la table pour pouvoir décrire les obstacles réels afin qu'il y ait une compréhension claire, non seulement sous une optique dominante, mais sous toutes celles qui se présentent.

• (1150)

Mme Anju Dhillon: Pouvez-vous nous dire quels sont les obstacles à l'augmentation du nombre de femmes de couleur, d'Autochtones et de personnes handicapées? Quels sont les obstacles qui font que, sur ces 1 280 nominations, environ 640 ne peuvent pas appartenir à ces communautés marginalisées?

Mme Lisa Smylie: Les obstacles sont très complexes, voire différents pour chacun de ces groupes. Même si nous répugnons à l'idée d'y penser, il s'agit parfois de préjugés inconscients ou conscients. C'est pourquoi nous devons changer la culture, changer les attitudes culturelles envers certains groupes.

Nous devons aussi créer des espaces plus accueillants pour certains groupes, par exemple pour les Autochtones. Il ne suffit pas de leur faire occuper des postes de direction. Il faut aussi les y maintenir en créant des espaces qui reflètent leurs traditions culturelles.

Il s'agit en somme de changer les attitudes, de créer des espaces et, pour en revenir à l'éducation, de s'assurer que le milieu de l'éducation est accueillant et parle des réalités de groupes concrets; par exemple, lorsque nous enseignons certaines matières dans les écoles, qu'il s'agisse de littérature ou de mathématiques, il faudrait illustrer le sujet à l'aide d'exemples qui reflètent les intérêts des divers groupes, de sorte que les élèves s'y reconnaissent et prennent plaisir à se retrouver dans le système d'éducation.

La présidente: Merci beaucoup.

C'est là que notre greffière va me tuer, car je vais m'amuser à changer l'ordre du jour. Il ne nous reste qu'environ huit minutes. Si je continue à vous accorder vos cinq minutes, il nous faudra refuser un des groupes. Je propose donc que nous accordions trois minutes à chaque côté — trois à Mme Dancho et trois à Mme Zahid — pour leur permettre de poser des questions supplémentaires.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Madame Dancho, vos trois minutes viennent de commencer.

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): J'aimerais poser une question au sujet des 66 millions de dollars en subventions et contributions. Comment cet argent est-il réparti à l'échelle régionale?

Je veux aussi mentionner que j'ai remarqué que vous aviez quatre bureaux régionaux. Je suppose que celui d'Edmonton dessert également le Manitoba, qui représente 4 % de la population. Quel est le montant des subventions accordées au Manitoba?

Mme Nancy Gardiner: Nous n'avons pas ce genre de précision sous les yeux, mais nous pouvons vous revenir là-dessus.

Mme Raquel Dancho: Je vous en saurais gré.

Mme Nancy Gardiner: Nos programmes ne sont pas répartis par région ou par province.

Mme Raquel Dancho: À quoi bon?

Mme Nancy Gardiner: Quand il s'agit de lancer un appel aux propositions, par exemple, nous nous assurons que tout le pays est représenté dans les projets d'intérêt pour toutes sortes d'aspects au Canada. C'est ainsi que nous voyons au bon fonctionnement des choses.

Mme Raquel Dancho: La raison pour laquelle je pose la question, c'est que le Manitoba, comme vous le savez sans doute, compte l'une des plus grandes populations autochtones, et la violence fondée sur le sexe est un véritable fléau chez nous. C'est le taux le plus élevé au pays. Nous avons aussi le taux de prise en charge d'enfants le plus élevé au monde.

J'aimerais simplement savoir si vous avez une idée du montant des fonds consacrés à la violence fondée sur le sexe et aux femmes autochtones au Manitoba.

Mme Nancy Gardiner: Nous vous reviendrons là-dessus.

Mme Raquel Dancho: Ce serait formidable.

J'aimerais aussi poser une question au sujet du plan stratégique triennal qui a été annoncé lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale de décembre. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet et nous dire les résultats que vous espérez obtenir? Je sais que c'est au sujet de l'égalité des sexes dans l'ensemble du pays, mais en particulier pour moi, en ma qualité de députée du Manitoba, j'aimerais savoir comment ma province profitera du plan stratégique et si elle fera partie de votre stratégie.

Mme Nancy Gardiner: Nous travaillons avec une table fédérale-provinciale-territoriale, où la ministre rencontre ses collègues. Lors de cette réunion, il a été question des priorités en matière d'égalité des sexes, et je crois que la violence fondée sur le sexe a été l'une des principales à être soulevées et convenues. Toutes les administrations estiment qu'il s'agit d'un domaine où un besoin réel existe.

C'est une priorité pour toutes les administrations. Tout le monde convient qu'il y a du travail à faire, du travail que nous pouvons faire ensemble. Par conséquent, nous entendons bien élaborer notre plan d'action national de concert avec nos collègues de tout le pays.

Mme Raquel Dancho: Je conclus en vous exhortant à considérer le Manitoba comme une grande priorité, compte tenu de la composition de notre population et de ce qui nous afflige, particulière-

ment en ce qui a trait aux taux de prise en charge des enfants et de la violence fondée sur le sexe.

• (1155)

La présidente: Merci.

Pour notre dernière série de questions, nous allons céder la parole à Mme Zahid.

Madame Zahid, vous avez trois minutes.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup à vous toutes d'être venues aujourd'hui et pour tout le travail que vous faites sur cette importante question de l'égalité des genres.

Dans votre exposé, vous avez mentionné les six piliers qui servent à mesurer et à surveiller la façon dont nous nous dirigeons vers l'égalité. La participation à l'économie et à la prospérité en fait partie. Lorsque vous mesurez ces deux aspects, obtenez-vous des données précises sur les femmes en situation minoritaire ou les nouvelles immigrantes?

Je représente une circonscription où je rencontre beaucoup de nouvelles immigrantes, de femmes en situation minoritaire, qui parlent des obstacles auxquels elles sont confrontées. Est-ce que des efforts sont déployés pour régler ce problème?

Mme Lisa Smylie: J'ai quelques données sous les yeux. Lorsqu'on examine, par exemple, la participation à la population active, on constate que la participation des femmes au marché du travail est légèrement plus faible chez les immigrantes que chez les autres femmes au Canada. Il en est de même pour la participation des hommes immigrants à la population active.

D'autres indicateurs de la prospérité économique et de l'emploi nous révèlent ces mêmes tendances. Je pourrais passer d'un aspect à un autre pour retrouver exactement les mêmes tendances partout.

Pour répondre à la question, nous avons ces données. Nous examinons la question. Ce que nous constatons, c'est que, traditionnellement, les immigrantes s'en tirent beaucoup moins bien que d'autres au Canada.

Mme Salma Zahid: Y a-t-il quelque chose de précis que nous faisons pour surmonter ce problème? Y a-t-il des considérations que nous pouvons étudier pour aider ces femmes à surmonter ces obstacles?

Mme Kim Gauvin: En ce qui concerne le financement au moyen des subventions et contributions, certains des services recherchés portent sur la sécurité et la prospérité économiques. Comme je l'ai déjà dit, nous examinons toujours l'ACS+ pour étudier les facteurs qui y interviennent. Nous aidons les organismes qui se consacrent au soutien des groupes sous-représentés, des groupes particuliers, ainsi que des projets ciblés dans ces divers domaines.

Mme Salma Zahid: Je voudrais vous poser une brève question avant de terminer.

Vous avez mentionné dans votre exposé que le budget du ministère est de 66 millions de dollars pour cette année. Comment a-t-il augmenté? Quel en était le montant il y a quatre ans, en 2015?

Mme Kim Gauvin: Traditionnellement, depuis les années 1970, le Programme de promotion de la femme était le seul à être financé par les subventions et contributions dont disposait le ministère. C'était un budget de 19 millions de dollars. Il a connu des majorations au fil des ans. Le programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe a été ajouté à l'enveloppe de 9 millions de dollars en subventions et contributions. Ensuite, nous avons reçu des fonds supplémentaires ces dernières années, dans le cadre de divers budgets, des fonds ciblés, par exemple pour le renforcement des capa-

ités ou pour la commémoration des femmes autochtones disparues et assassinées.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance pendant environ deux minutes et demie avant de poursuivre à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>